

Les conditions-cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et par la Task Force Covid-19 de la Regio League. La présente **version 5.0** du Concept de protection pour les entraînements et match à domicile a été rédigée le 7 décembre 2021 et peut faire l'objet d'adaptations régulières selon les prescriptions du Conseil fédéral et des cantons.

Table des matières

1	<u>CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID</u>	2
2	<u>DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT (PRINCIPE 2G – VACCINÉ, GUÉRI)</u>	2
3	<u>DÉROULEMENT DE MATCHS (PRINCIPE 2G – VACCINÉ, GUÉRI)</u>	2
3.1	JOUEURS / JOUEUSES, COACHES ET MEMBRES DU STAFF	2
3.2	ARBITRES ET SUPERVISEURS D'ARBITRES	3
3.3	COLLABORATEURS / COLLABORATRICES DU CLUB, FONCTIONNAIRES, PERSONNEL DE SOUTIEN ET MEDIAS	3
3.4	SPECTATEURS / SPECTATRICES	3
3.5	FONCTIONNAIRES DE LA SIHF ET COLLABORATEURS DES MEDIAS, PHOTOGRAPHES, EQUIPE TV	3
3.6	RESTAURANT DU STADE/RESTAURATION	3
4	<u>RETOURS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER</u>	3
5	<u>INTERLOCUTEURS</u>	3
6	<u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u>	4
7	<u>LIENS DIVERS</u>	4
7.1	ETAT DE VAUD	4
7.2	OFSP	4
7.3	APP	4
7.4	Q&A COVID-19 SWISS OLYMPIC	4
7.5	FAQ COVID-19 BASPO	4
7.6	FEUILLE INFO «TESTS + VACCINS» SWISS OLYMPIC	4



1 CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID

En référence aux dernières communications du Conseil fédéral et de la SIHF, le Star Forward a adapté son concept de protection pour répondre aux nouvelles directives.

- Les personnes non vaccinées ou guéries âgées de 16 ans qui présentent un test négatif ne sont pas autorisées à participer au match
- Ce concept sera actualisé au fur et à mesure que les directives des autorités évolueront

IMPORTANT : Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie **DOIVENT** rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone l'entraîneur ou son assistant et de respecter strictement ses instructions, conformément aux directives internes du club.

2 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT (PRINCIPE 2G – VACCINÉ, GUÉRI)

Conditions

Pour les activités sur la glace, salle de force et les vestiaires où le principe 2G (vacciné ou guéri) est appliqué, l'accès pour toutes les personnes âgées de 16 ans et plus n'est autorisé que pour les personnes vaccinées ou guéries ; les personnes de 16 ans et plus non vaccinées ou non guéries avec un test négatif ne sont pas autorisées à accéder, cependant le **port du masque reste obligatoire dans le reste des infrastructures sportives** :

- Cela s'applique à tous les participants (joueurs/joueuses, entraîneurs, membres du staff, aidants et spectateurs).
- Il n'est pas nécessaire de devoir porter un masque dans les vestiaires, cependant le port du masque reste obligatoire dans le reste de l'infrastructure sportive.
- Les coachs sont tenus à vérifier les certificats Covid-19 de tous les joueurs / joueuses, entraîneurs et membres du personnel, lors de l'entrée dans le stade. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.
- Participation uniquement si, pas de symptôme
- Du moment où les séances d'entraînement se déroulent sans masque, le club est tenu de tenir une liste de présence.

3 DÉROULEMENT DE MATCHS (PRINCIPE 2G – VACCINÉ, GUÉRI)

Dans les stades de glace, les matchs et les tournois peuvent seulement se dérouler avec certificat Covid-19

- La responsabilité de vérifier les certificats Covid-19 de tous les joueurs / joueuses, entraîneurs et membres du personnel incombe au club à domicile respectif.
- L'application officielle de contrôle Covid-19 de la Confédération «Covid-19 Check App» est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.

3.1 Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff

Le principe 2G (vacciné-guéri) est appliqué à tous/toutes les joueuses/joueurs, entraîneurs et membres du staff âgés de 16 ans et qui disposent et peuvent présenter à tout moment un certificat Covid-19 valide.

- Participation uniquement si pas de symptôme



3.2 Arbitres et superviseurs d'arbitres

- Idem que § 3.1

3.3 Collaborateurs / collaboratrices du club, fonctionnaires, personnel de soutien et médias

- Le personnel employé par le club sur le site pour l'organisation de la manifestation à partir de 16 ans (par exemple les fonctionnaires, les aides, le personnel de sécurité, le personnel de restauration en dehors des restaurants) est tenu d'être vacciné ou guéri et d'avoir un certificat Covid-19.
- Pour tous les entraîneurs et les membres du staff il y a l'obligation d'être vaccinés ou guéris et de disposer d'un certificat Covid-19.

3.4 Spectateurs / spectatrices

- Pour tous les spectateurs/spectatrices âgés de 16 ans et plus, le principe 2G (vacciné, guéri) s'applique et l'accès n'est autorisé qu'aux personnes vaccinées ou guéries munies d'un certificat Covid-19 valide.
- Chaque spectateur/spectatrice doit présenter une pièce d'identité et un certificat Covid-19 à l'entrée.
- Les personnes de moins de 16 ans n'ont pas besoin d'un certificat Covid-19, mais de 12 à 15 ans, le port d'un masque est obligatoire.
- L'application officielle "Covid-19 Check App" de la Confédération est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.
- S'il est constaté lors du contrôle d'entrée et de sécurité, que des personnes présentent des symptômes spécifiques de maladie, tels qu'une toux persistante, de la fièvre ou autre, ces personnes se verront refuser l'accès au stade.

3.5 Fonctionnaires de la SIHF et Collaborateurs des médias, photographes, équipe TV

- L'accès des personnes âgées de 16 ans et plus ne peut être accordé que si elles sont vaccinées ou guéries et en possession d'un certificat Covid-19 valide.

3.6 Restaurant du stade/restauration

- Les mêmes mesures de protection s'appliquent que dans les autres secteurs de la restauration émises par Gastro Vaud.

4 RETOURS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER

En provenance de pays et/ou de régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine

[Liste de l'OFSP des États présentant un risque](#)

[Entrée en Suisse](#)

5 INTERLOCUTEURS

Star Forward

Marco SCHUMACHER (marco at star-forward.ch) 079 394 5999



6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent concept entre en vigueur le 10 décembre 2021 de manière générale.

Sa durée de validité est identique à celle de l'arrêté cantonal en la matière sur lequel elle se fonde.

7 LIENS DIVERS

7.1 Etat de Vaud

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/#c2073825>

7.2 OFSP

[Liste de l'OFSP des États présentant un risque](#)

[Entrée en Suisse](#)

7.3 App

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid/>

7.4 Q&A Covid-19 Swiss Olympic

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>

7.5 FAQ Covid-19 Baspo

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

7.6 Feuille info «Tests + vaccins» Swiss Olympic

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Testen-und-Impfen>